



Qu est ce je doit faire en tant que clandestin avec arret de reco

Par **momo**, le **15/05/2008** à **14:59**

bonjour je suis rente en france en decembre 2002 apres avoir celebre un mariage avec une française d origine marocaine avec une visa(vie prive famillial)j ai reçu un recepisse de 3 mois apres un titre de sejour d un an pendant ce temps la j ai travailler a psa avant l expiration de titre de sejour ma femme a prevenu la prefecture sans que je le sache qu elle ne vivait plus avec moi c etais pas vrai apres elle a envoyer une lettre a la prefecture comqoi il regrete de faire ça la prefecture de besançon m accorde un aute recepicee de 3 mois apres elle m en renouvler avec un autre papier que je doit signer avec ma femme comqoi on vivait ensemble pour que je puisse avoir la carte de 10.en voyant Ça ma femme et sa famille ont prevenu toute suite la prefecture qu elle allait demondait le divorce la prefecture a refuser le renouvelment de titre de sejour en plus elle m a envoyer un arret de reconduite que j ai contester mais sans succee.je suis en france maintenant depuis 5ans et 6 mois je vous demande monsieur a m aider a savoir ce que je doit faire et merci pour tout aurevoir

Par **angie26**, le **08/06/2008** à **23:23**

bonsoir,
j'espère que tu as trouvé la réponse à ta question mais au cas où je te conseille d'aller voir la Cimade:<http://www.cimade.org/>
ils te diront quoi faire.
bon courage

Par **momo**, le **12/06/2008** à **13:36**

merci pour votre conseil. il y a un autre problème en relation avec ma situation: le jugement du tribunal pour le divorce était: de payer à ma femme 2000 euros comme dommages et intérêts + les meubles que j'ai rien pris, c'est elle et sa famille qui y ont pris tout avec le témoignage du gérant d'immeuble, est-ce que c'est un jugement juste? j'ai fait appel mais je pense qu'il n'y aura pas de changement dans le jugement. je ne baisserai pas les bras, je n'ai rien fait à ma femme pour qu'elle me mette dans cette situation. si il vous plaît, est-ce qu'il y a une autre procédure à suivre prochainement? merci

Par **angie26**, le **13/06/2008** à **09:21**

bonjour momo,

je sais que dans chaque ville il y a une permanence gratuite d'un avocat conseil, peut-être que lui te donnera des conseils pour poursuivre ton action.

Il faut que tu te renseignes à la mairie et tu demandes à prendre rdv avec un avocat conseil; soit la mairie te donnera un numéro de téléphone de cette permanence, soit elle te donnera directement un rdv.

bonne chance!

Par **brima**, le **01/12/2008** à **19:46**

esque tu battai ta femme? si oui tu aura aucune aide ici